



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.473/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

UNEP

25 avril 2019
Français
Original : anglais

Réunion des Points focaux du MED POL

Istanbul, Turquie, 29-31 mai 2019

Point 4 de l'ordre du jour : Progrès réalisés concernant la mise en œuvre du Programme de travail 2018-2019 relatif aux thèmes liés à la pollution terrestre et à la gouvernance

Progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de travail 2018-2019 du PAM relatif aux thèmes « pollution terrestre » et « gouvernance » exécutés par MED POL

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	1
II. PRINCIPAUX POINTS SAILLANTS	1
II.1 Thème principal : GOUVERNANCE.....	2
II.2 Thème central II : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE	8
1. Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national	10
2. Réunions du CORMON.....	10
3. Questions transversales de l'IMAP liées à OE5 et OE9	11
4. Application/validation des critères d'évaluation émergents/actualisés ; Évaluations thématiques actualisées pour l'eutrophisation et l'état des contaminants dans l'environnement marin de Méditerranée.....	11
5. Fiches d'orientation sur les indicateurs du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées : Mise à jour des indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20 et 21 ; nouvelle proposition d'indicateurs potentiels 26 et 27.....	12
6. Statut de l'établissement de la base de données de surveillance de MED POL	12
7. Assurance de la qualité des données	13
8. Protocoles de surveillance pour les indicateurs communs relatifs à la pollution et mise à jour de la liste des contaminants prioritaires.....	13

Liste des abréviations /Acronymes

CEFs	Concentrations d'évaluation de fond
BCRS	Système de déclaration de la Convention de Barcelone
BCs	Concentrations de fond
CdP	Conférence des parties
CORMON	Groupe de correspondance sur la surveillance
DPSIR	Conducteur, pression, état, impact, réponse
CEEs	Concentrations d'évaluation environnementale
EcAp	Approche écosystémique
CEC	Comité Exécutif de Coordination
AEE	Agence européenne pour l'environnement
ENI	L'instrument européen de voisinage
UE	Union européenne
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
BEE	Bon état écologique
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
GPA	Programme d'action mondial
H2020	Horizon 2020
HW	Déchets dangereux
IMAP	Programme de surveillance et d'évaluation intégrées
IMELS	Ministère italien de l'environnement, es terres et des mers
Info-RAC	Centre d'activités régionales pour l'information et la communication
CCR	Centre commun de recherche de la Commission européenne
LBS Protocol	Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre
MAP	Plan d'action pour la Méditerranée
MED POL	Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine et côtière dans la région méditerranéenne (MED POL)
MOOC	Massive Open Online Course (cours en ligne ouvert à tous)
MoU	Protocole d'accord
MPA	Zones marines protégées
DCSMM	La Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin
MSP	Planification de l'espace maritime
SMDD	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
SMT	Stratégie a moyen terme
PANs	Plans d'action nationaux
BBN	Budget de Base National
PCB	Biphényles polychlorés / Polychlorobiphényles
PdM	Programme de Mesures
POP	Polluants organiques persistants
PdT	Programme de Travail
RRTP	Registre des rejets et transferts de polluants
QSR	Bilan de santé
REMPEC	Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle
CAR/PP	Centre d'activités régionales pour la production propre
ODD	Objectifs de Développement Durable
SEIS	Système de Partage d'Information sur l'Environnement
CAR/ASP	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
TG DATA	Groupe technique sur les données du Marine en relation avec DCSMM
TG ML	Groupe technique sur les déchets marins en relation avec DCSMM
TG NOISE	Groupe technique sur le bruit en relation avec DCSMM
UfM	Union pour la Méditerranée
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
WG GES	Groupe de travail sur le bon état écologique en relation avec DCSMM
CEFs	Concentrations d'évaluation de fond

I. INTRODUCTION

- A. Le présent rapport couvre les activités entreprises et les produits obtenus entre janvier 2018 et mai 2019. Le rapport sur l'état d'avancement se compose d'un texte explicatif et de trois annexes.
- B. La partie explicative met en évidence les résultats et les progrès réalisés dans le cadre des deux thèmes du Programme de travail 2018-2019 (« gouvernance » et « pollution terrestre et marine ») exécutés par MED POL en coopération avec les Centres d'activités régionales (CAR) concernés. Le rapport traite également de la mise en œuvre technique des Protocoles « tellurique », « immersions » et « déchets dangereux », avec un accent particulier sur la notification et la surveillance de la pollution marine.
- C. L'annexe I résume le statut des informations fournies dans les rapports sur les mesures prises par les Parties contractantes pour mettre en œuvre les aspects techniques des protocoles relatifs à la pollution et des plans régionaux respectifs, conformément à l'article 26 de la Convention de Barcelone et à l'article 13 du Protocole « tellurique » pour la période 2016-2017. L'annexe II comprend la feuille de route et l'évaluation des besoins pour le Rapport sur la qualité de la Méditerranée 2023. L'annexe III présente le statut de la soumission des données sur la surveillance de la pollution marine par les Parties contractantes conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone, des articles 8 et 13 du Protocole « tellurique » et de la décision IG 22/7 de l'IMAP.

II. PRINCIPAUX POINTS SAILLANTS

Les principaux livrables attendus pour l'exercice biennal en cours (2018-2019) montrent une réalisation globale de 100 % des objectifs prévus. Les détails sont présentés ci-dessous :

- a) Les principaux éléments des six nouveaux plans régionaux ont été élaborés, y compris le calendrier de préparation.
- b) Deux nouvelles lignes directrices sur la gestion des déchets marins et le contrôle des émissions industrielles ont été élaborées/mises à jour.
- c) Les rapports d'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre de dix plans régionaux existants ont été préparés.
- d) Vingt projets pilotes « Adopter une plage » et « Pêche aux déchets » ont été mis en œuvre dans neuf pays non membres de l'Union européenne.
- e) Huit indicateurs H2020/PAN sur les déchets et douze indicateurs H2020/PAN sur les émissions industrielles avec sous-indicateurs et accompagnés de spécifications ont été élaborés dans le cadre du projet Mécanisme de soutien IEV - SEIS II Sud.
- f) Huit réunions ont été organisées : la Réunion régionale sur la notification des rejets dans le milieu marin et côtier issus de sources et d'activités terrestres et les indicateurs connexes ; la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution ; la Réunion conjointe du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins (CORMON sur les déchets marins) et IEV - SEIS II pour l'évaluation d'Horizon 2020/des plans d'action nationaux relatifs aux indicateurs concernant les déchets ; la première et la deuxième réunions régionales d'experts sur les six plans régionaux de réduction de la pollution ; deux Réunions régionales sur les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets marins (Izmir, Turquie et Séville Espagne) ; la Plate-forme de coopération régionale sur les déchets marins en Méditerranée. Toutes les réunions ont examiné des documents importants et ont donné des résultats satisfaisants. Certaines de ces rencontres ont été accompagnées de sessions de formation et de renforcement des capacités.

- g) Trois projets portant sur la pollution d'origine terrestre (IEV SEIS II), les déchets marins (MED relatif aux déchets marins) et la surveillance et l'évaluation (EcAp-Med II) ont été menés à bien.

Principales activités/principaux résultats

II.1 Thème principal : GOUVERNANCE

Réalisation stratégique 1.1 : Assistance des Parties contractantes dans l'exécution de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, Stratégies régionales et Plans d'action

Réunions sur la gouvernance

1. MED POL était représenté à toutes les réunions du Comité exécutif de coordination (ECP). La 35^e réunion du Comité exécutif de coordination s'est tenue à Paris, France, le 6 juin 2018, juste après la célébration de la Journée mondiale de l'environnement et du 40^e anniversaire du Plan Bleu. La 36^e réunion du Comité exécutif de coordination s'est tenue à Split en Croatie du 27 au 28 septembre 2018 à la suite de la célébration de la Journée de la Côte méditerranéenne et du 40^e anniversaire du CAR/PAP. La 37^e Réunion du Comité exécutif de coordination a eu lieu à Genève, Suisse (9-10 janvier 2019) et sa 38^e Réunion s'est tenue à Marseille, France (7-8 mars 2019).

2. MED POL a pris part à la 14^e Réunion du Comité de respect des obligations qui s'est tenu à Athènes, en Grèce, les 27 et 26 juin 2018. Le Comité a débattu, entre autres, du statut des rapports et de l'examen des rapports reçus en vertu de l'article 26 de la Convention de Barcelone. Cette rencontre a également été l'occasion d'échanges avec les mécanismes de conformité d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Le Comité s'est également penché sur la nature juridiquement contraignante des Plans régionaux adoptés en vertu de l'article 15 du Protocole « tellurique » et d'autres Plans d'action régionaux. MED POL examine actuellement les rapports soumis par les Parties contractantes sur les mesures prises pour mettre en œuvre les Protocoles « tellurique », « immersions » et « déchets dangereux » au cours de l'exercice biennal 2016-2017, en mettant l'accent sur les aspects techniques de la mise en œuvre. Un résumé de cette analyse est fourni à l'annexe I du présent document. Une présentation détaillée sera faite lors de la réunion des Points focaux de MED POL en fin mai 2019.

Mobilisation des ressources et mise en œuvre des projets

3. MED POL a contribué à l'élaboration du Programme pour la mer Méditerranée (MedProgramme) pour Améliorer la Sécurité Environnementale, financé par le FEM. MED POL se concentrera sur :

- a) Les sources terrestres de pollution par des produits chimiques dangereux, à savoir les polluants organiques persistants (POP) interdits par la Convention de Stockholm et le mercure interdit par la Convention de Minamata (projet secondaire 1.1). Dans le cadre de cette composante, le projet engagera un dialogue avec les gouvernements des pays participants à l'élaboration d'options d'élimination (des POP) et de confinement à long terme (du mercure) et à la sensibilisation du secteur de la santé aux nouveaux POP dans les produits et au mercure, grâce à des activités pilotes ciblées visant à introduire des solutions de rechange. Ces activités devraient conduire à un confinement sans danger du mercure et des déchets contenant du mercure, à la gestion et à l'élimination écologiquement rationnelles des déchets contenant des polychlorobiphényles, et à une diminution de l'utilisation des nouveaux POP et du mercure grâce à une transition vers des solutions de rechange respectueuses de l'environnement dans la région. Les résultats du projet secondaire 1.1 devraient conduire à une réduction tangible des polluants d'origine terrestre dans les pays méditerranéens, grâce à l'élimination de plus de 2 000 tonnes de POP et de plus de 50 tonnes

de déchets contenant du mercure. Le budget total alloué au projet secondaire 1.1 est de 14,25 millions de dollars US. Le projet devrait débuter fin 2019/début 2020.

- b) L'actualisation de l'analyse diagnostique transfrontière (TDA) est envisagée dans le cadre de la Composante 1 du Programme MED : Réduction de la pollution terrestre, en particulier dans les zones côtières à risque, et mesure des progrès par rapport aux impacts, qui constitue un élément clé de la composante Eaux internationales du projet secondaire 1.1, avec un budget de 3 millions de dollars US. La réalisation de la composante Eaux internationales entraînera les produits suivants : i) TDA actualisée, notamment l'évaluation en fonction du genre ; ii) rapport sur les progrès par rapport aux impacts ; iii) stratégie de surveillance en mer et repérage de 20 lieux pour les stations de surveillance en mer, notamment la direction de la mise en œuvre de l'IMAP pour les indicateurs choisis, à un maximum de 5 stations en mer ; et iv) politique de partage des données pour la Méditerranée.

4. MED POL contribue également à l'élaboration d'un document de projet portant sur la réalisation du bon état écologique de la mer Méditerranée et du littoral grâce à un réseau complet, efficacement géré et écologiquement représentatif d'aires marines protégées en Méditerranée, qui sera mis en œuvre conjointement avec le CAR/ASP. Le projet contribuera à l'évaluation de l'efficacité des aires marines protégées par la mise en œuvre intégrée par l'IMAP de modules sur la biodiversité et les espèces non indigènes, la pollution et les déchets marins, ainsi que le littoral et l'hydrographie. La présentation et la mise en évidence des différences d'état écologique entre les aires marines protégées et les zones soumises à de fortes pressions en raison de l'activité humaine permettront d'en faire la démonstration. Ce faisant, le projet contribuera également à l'évaluation de l'état général de la mer Méditerranée et du littoral et aidera les pays bénéficiaires à renforcer leurs capacités dans ce domaine, notamment en organisant des formations ciblées, en échangeant les pratiques optimales spécifiques et en lançant des projets pilotes dans de nouveaux domaines de suivi de l'IMAP, dans les aires marines protégées et en dehors, notamment au niveau sous-régional. Le budget alloué à ce projet est de 4 millions de dollars US.

5. MED POL met en œuvre trois projets régionaux financés par l'Union européenne/l'Agence européenne de l'environnement (AEE) dans le domaine de la pollution d'origine terrestre et la mise en œuvre du projet SEIS (IEV SEIS II), de la gestion des déchets marins (MED) et de la surveillance et l'évaluation des polluants (EcAp-Med II). Tous ces projets seront achevés en 2019. Les trois projets comportent des éléments qui renforcent la participation, l'engagement, les synergies et les complémentarités entre les institutions régionales. Les produits et les réalisations des projets figurent dans le document UNEP/MED WG.473/Inf.17.

6. Dans le cadre de l'Accord bilatéral signé en 2016 entre le PNUE/PAM et le Ministère italien de l'environnement, de la terre et de la mer (IMELS) et sous la direction de l'Unité de Coordination, MED POL exécute plusieurs activités liées à la gestion des déchets marins, qui représente l'un des piliers soutenus par cet Accord avec IMELS dans le cadre du Programme de travail 2018-2019. Conformément aux dispositions de l'Accord avec IMELS, MED POL participe aux activités suivantes :

- a) MED POL contribue à un atelier sur le Plan d'action du G7 pour la lutte contre les déchets marins en synergie avec la Convention sur les mers régionales qui sera organisé par la Présidence française du G7 et le PNUE/PAM - Secrétariat de la Convention de Barcelone, à Metz, France, les 5 et 6 mai 2019. MED POL a également contribué au premier atelier du G7 sur les déchets marins, qui s'est tenu à Rome en avril 2017. Avec l'appui substantiel du Plan Bleu, une analyse socioéconomique des meilleures pratiques clés en matière de déchets marins pour prévenir/réduire les sachets et bouteilles plastiques à usage unique est en préparation. Les grandes lignes et la version préliminaire du rapport ont été présentées lors de la Réunion régionale sur les meilleures pratiques de gestion des déchets marins tenue à Izmir, Turquie (les 9 et 10 oct. 2018) et à Séville, Espagne (du 8 au 10 oct. 2019).

- b) MED POL travaille actuellement à la mise à jour des valeurs de référence sur les déchets marins, comme convenu en 2016 par la COP19, ainsi qu'à la préparation d'une analyse comparative entre l'IMAP et la nouvelle décision relative au BEE sur la base des indicateurs communs de l'IMAP relatifs aux déchets marins, et propose par conséquent des recommandations à examiner.

Réalisation stratégique 1.3 : Renforcement de la participation, de l'engagement, des synergies et des complémentarités chez les institutions mondiales et régionales

7. Le Secrétariat du PNUE/PAM et son programme MED POL ont participé à des réunions conjointes avec le Secrétariat des Conventions de Bâle/Stockholm, la Convention de Minamata et le Service des produits chimiques et de la santé du PNUE à Genève en janvier 2019. Les principaux objectifs des réunions étaient de convenir d'activités conjointes entre le PAM et les Conventions de Bâle/Stockholm en vue de la signature, en novembre 2018, d'un Mémorandum d'accord actualisé entre les Secrétariats des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et du PAM ; de discuter des domaines potentiels de collaboration entre le PAM et la Convention Minamata pour réduire les apports de mercure en Méditerranée ; et d'échanger des informations sur les activités communes que pourraient entreprendre le PAM et PNUE Substances chimiques pour éliminer ou supprimer progressivement les POP. Les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et le PAM ont convenu de la possibilité de mettre en œuvre des projets pilotes sur différents aspects de leurs travaux en Méditerranée. Les projets peuvent comprendre la mise en œuvre de lignes directrices, le renforcement des capacités, la surveillance et l'évaluation. En ce qui concerne la Convention de Minamata, le PAM a indiqué que les évaluations du mercure entreprises par PNUE Substances chimiques fournissent une base solide pour évaluer la mise en œuvre du Plan régional pour la réduction des apports de mercure dans la Méditerranée ; et en tant que telles, les évaluations conjointes peuvent constituer un domaine de collaboration future avec la Convention de Minamata et PNUE Substances chimiques.

8. MED POL a participé à la troisième table ronde mondiale sur les RRTP et à la sixième réunion du groupe de travail des Parties au Protocole. Ces deux réunions ont été organisées par la Commission économique pour l'Europe (CEE) à Genève du 7 au 9 novembre 2018. MED POL a présenté sa contribution à la mise en œuvre des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, y compris l'évaluation de la situation actuelle, des obstacles, des défis et des plans visant à combler les lacunes identifiées. Les futures activités de coopération qui peuvent être menées entre les Secrétariats de la CEE et de la Convention de Barcelone ont été examinées, y compris les mesures conjointes visant à promouvoir les RRTP dans les pays méditerranéens, en synergie avec les initiatives visant à mettre en œuvre le quatrième cycle d'établissement de rapports sur le Budget de base national (BBN).

9. En étroite collaboration avec le projet « Mécanisme de soutien IEV - SEIS II Sud » financé par l'Union européenne et en coordination avec l'AEE, le MED POL a développé les indicateurs H2020/PAN pour les modules sur les émissions industrielles et les déchets, y compris les indicateurs sur les déchets marins, ainsi qu'un cadre pour l'évaluation de ces indicateurs. Les résultats de ce projet relient l'initiative Horizon 2020 à l'évaluation continue de la mise en œuvre des Plans d'action nationaux et Plans régionaux actualisés dans le cadre du Protocole « tellurique » en ce qui concerne les modules sur les émissions industrielles et les déchets marins. Les résultats de l'évaluation seront disponibles d'ici la fin de 2019.

10. Le PNUE/PAM et son Programme MED POL ont co-organisé avec OceanCare, dans le cadre du Forum du poisson 2018 du Conseil général des pêches pour la Méditerranée (Rome, Italie, 10-14 décembre 2018), un atelier sur la prévention et la réduction des déchets marins provenant de la pêche et de l'aquaculture et des impacts connexes sur les écosystèmes marins (10 décembre 2018). L'atelier s'est penché sur la question des déchets marins en Méditerranée, mais aussi dans le contexte de la mer Noire. L'atelier a mis en lumière les initiatives déjà en cours dans la région, en s'appuyant sur les meilleures pratiques du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée du

PNUE/PAM, ainsi que sur les initiatives des ONG. Des études de cas et des résultats scientifiques, y compris les expériences d'autres régions pertinentes, ont également été présentés. Les discussions ont porté sur les moyens potentiels de renforcer et de compléter ces cadres/travaux en cours du point de vue des pêches à l'appui de l'élaboration de la stratégie d'adaptation du Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM) pour faire face aux effets potentiels des déchets marins sur les pêches, comme prévu dans la stratégie à moyen terme 2017-2020 du CGPM, résultat 4.2 : « Les écosystèmes marins sont en meilleure santé et les pêches plus productives. »

11. MED POL a organisé la 3^e réunion de la Plate-forme de coopération régionale sur les déchets marins en Méditerranée à Izmir, Turquie (octobre 2018). La réunion s'est tenue immédiatement après la Réunion régionale sur les meilleures pratiques de gestion des déchets marins et a donné pour la première fois l'occasion à un certain nombre de Parties contractantes d'interagir avec les membres de la plate-forme et d'échanger des points de vue sur les moyens de renforcer la coopération et les synergies, ainsi que d'améliorer davantage la gestion des déchets marins dans la région méditerranéenne.

12. MED POL a organisé deux Réunions régionales sur les meilleures pratiques de gestion des déchets marins tenues à Izmir, Turquie (les 9 et 10 oct. 2018) et à Séville, Espagne (du 8 au 10 oct. 2019) pour promouvoir le partage des pratiques optimales entre les Parties contractantes.

13. MED POL a participé activement aux réunions des organes techniques (WG GES, TG DATA, TG NOISE, par exemple.) établis dans le cadre de la Directive-cadre de l'UE « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) pour en soutenir la mise en œuvre, l'objectif général étant de garantir un meilleur alignement de l'IMAP et des critères d'évaluation connexes sur la nouvelle décision 2017/848/EU sur le BEE. Cette décision prévoit des critères et des normes méthodologiques concernant le bon état écologique révisés à l'échelle de l'UE, ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées pour la surveillance et l'évaluation. À cet égard, MED POL continue d'apporter une contribution essentielle à la mise en œuvre de l'approche écosystémique (EcAp) en s'appuyant sur les réalisations de la mise en œuvre de la DCSMM, ainsi que de combler les lacunes relevées par le Rapport sur la qualité de la Méditerranée 2017.

14. MED POL a également participé aux réunions du Groupe technique sur les déchets marins (TGML) de la DCSMM visant à rationaliser les efforts de gestion des déchets marins à travers la Méditerranée. MED POL a participé à la 12^e réunion du Groupe technique sur les déchets marins de la DCSMM qui s'est tenue les 26 et 27 juin 2018 à Larnaca, Chypre. MED POL participera à la prochaine réunion du TGML de la DCSMM sur les critères de surveillance et l'établissement des valeurs seuil en matière d'impact des déchets marins dans le cadre de la Stratégie pour le milieu marin (Berlin, Allemagne, 21-22 mai 2019).

15. MED POL a contribué à la mise en œuvre du Mémorandum d'accord entre le PNUE/PAM et la Commission de la protection de la mer Noire contre la pollution (BSC). Deux réunions bilatérales ont eu lieu à Athènes (Grèce) en juillet 2017 et à Istanbul (Turquie) en décembre 2018. Des plans de travail conjoints pour 2018 et 2019 ont par la suite été élaborés et approuvés. Les plans de travail conjoints portent sur plusieurs activités liées à différents aspects du champ d'activité de MED POL, l'accent étant particulièrement porté sur la mise en œuvre de l'IMAP et sur les déchets marins. En outre, MED POL a fourni une assistance technique à la BSC pendant le processus d'adoption du Plan d'action régional sur les déchets marins dans la région de la mer Noire, ainsi que pour la préparation de la version préliminaire du Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer Noire.

16. MED POL a également contribué au mécanisme de coordination établi entre les mers régionales européennes pour la mise en œuvre du Plan d'action régional sur les déchets marins. À cet effet, deux réunions ont eu lieu en novembre 2017 à Bruxelles et en juillet 2018 à Vrachati, en Grèce. La réunion de juillet 2018 a été organisée par le Secrétariat du PAM. Les deux réunions ont examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre des Plans d'action et des Plans régionaux sur les déchets marins et des activités connexes, et ont convenu des activités qui menées conjointement.

Réalisation stratégique 1.4 : Connaissance et compréhension améliorées de l'état de la mer Méditerranée et des côtes grâce à des évaluations commissionnées pour informer la prise de décisions

17. MED POL a entrepris la mise à jour des évaluations thématiques pour l'OE5 et l'OE9 dans le but de mettre à jour les conclusions relatives à l'état du milieu marin en mer Méditerranée et de contribuer à combler les principales lacunes en matière d'informations identifiées dans le Rapport sur la qualité de la Méditerranée 2017 pour tous les indicateurs communs de l'IMAP. Les évaluations thématiques actualisées de la pollution servent également à la préparation du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement 2019 (SoED), conformément au Programme de travail 2018-2019 du PNUE/PAM.

18. MED POL contribue également à la préparation du SOED 2019. MED POL est membre du Comité directeur du SOED 2019 et est chargé d'élaborer les grandes lignes des sections pertinentes du rapport qui traitent des sources de pollution d'origine terrestre et de passer en revue les chapitres déjà achevés relatifs aux aspects de santé environnementale. MED POL a contribué à l'élaboration du mandat d'un expert chargé d'évaluer la pollution d'origine terrestre en vue de la préparation du présent chapitre. Dans le cadre du processus d'examen, MED POL participe régulièrement à l'examen des chapitres achevés et prend part à des vidéoconférences pour présenter le point de vue du PAM dans la version définitive du SoED 2019.

19. Conformément aux résultats du MED QSR 2017 et à la décision IG.23/6, ainsi qu'aux recommandations de la Réunion sur les pratiques optimales de l'IMAP présentées dans le document UNEP/MED WG.450/3, MED POL a contribué à l'élaboration de la feuille de route et de l'évaluation des besoins pour le MED QSR 2023, présentés dans l'annexe II du présent document. La feuille de route propose une évaluation du BEE mieux intégrée et axée sur la force motrice-pression-état-impact-réponse (DPSIR) pour le MED QSR 2023, ainsi qu'une courte liste de besoins prioritaires clés, de processus principaux, d'étapes fondamentales et de produits connexes.

Réalisation stratégique 1.5 : Amélioration et accessibilité des connaissances et du système d'information du PAM pour l'élaboration des politiques et pour une sensibilisation et compréhension accrues

20. MED POL a participé à un atelier régional sur l'infrastructure et la gestion des données organisé par le PNUE/PAM et le CAR/INFO les 4 et 5 octobre 2018 à Rome, Italie. L'atelier régional a fourni des solutions techniques aux pays qui développent l'infrastructure régionale et proposé des activités de formation aux experts nationaux en vue de rassembler et partager des données par le biais de l'Infrastructure de données spatiales concernant les indicateurs Horizon 2020 et le système d'information BBN/RRTP.

21. Avec l'appui du projet EcAp-MEDII, MED POL travaille en coordination avec le Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (CAR/Info) dans le développement d'un système d'information (pilote) IMAP pleinement opérationnel qui vise à mettre en œuvre l'IMAP et est connecté aux systèmes d'information des composants du PAM et d'autres plates-formes régionales de connaissances pertinentes, qui formeront une base sur laquelle établir un système d'information IMAP pleinement opérationnel d'ici la fin de la phase initiale de l'IMAP, tel que présenté par la décision IG.22/7. Cela permettra aux Parties contractantes de publier leurs données de surveillance selon les normes de données (DS) et dictionnaires de données (DD) proposés prévus dans le document UNEP/MED WG.473/8. À cette fin, MED POL a préparé le document UNEP/MED WG.473/8 sur les normes de données et les dictionnaires de données pour les indicateurs communs relatifs à la pollution et aux déchets marins, ainsi que la politique de partage des données, pour examen. Le document a été présenté aux réunions du CorMon sur la surveillance de la pollution et sur la surveillance des déchets marins pour examen et approbation.

22. Les données de MED POL remontant à l'année 2000 sont en cours de retéléchargement par CAR/Info dans le système en vue de garantir la disponibilité de la base de données en ligne de MED POL pour inclusion dans le système d'information (pilote) IMAP. Dans le même temps, la base de données en ligne de MED POL fait l'objet de révisions pour garantir la facilité d'accès et la publication de données existantes et nouvelles, dont il est prévu qu'elles soient rapportées par les Parties contractantes dans un avenir proche, avant que le système d'information (pilote) IMAP ne soit opérationnel. La phase de test de la base de données actuelle en ligne de MED POL a à cet effet été lancée au cours du dernier trimestre de l'année 2018 avec la participation de la Croatie et du Monténégro. Toutefois, plusieurs problèmes ont été enregistrés, ce qui a indiqué que la base de données en ligne de MED POL n'était peut-être pas prête pour la publication en ligne de données de surveillance. En fait, le CAR/INFO évalue actuellement les rapports d'erreurs afin d'améliorer la qualité des données de surveillance ainsi que leur assimilation dans le nouveau système d'information (pilote) IMAP, le but étant de résoudre ces problèmes d'ici la mi-2019.

23. Dans l'intervalle, le Secrétariat/MED POL a engagé des discussions étroites avec le CAR/Info pour veiller à ce que la base de données en ligne de MED POL, créée en 2012, soit mise à la disposition de toutes les Parties contractantes afin qu'elles puissent faire rapport sur les données de surveillance et consulter leurs rapports précédents. La base de données Microsoft Access, sur laquelle les données ont été reçues jusqu'au second semestre de l'année 2016, a été intégrée à la base de données en ligne de MED POL, tandis que les rapports actuels, publiés grâce aux modèles de métadonnées MED POL et révisés par la Réunion des Coordonnateurs de MED POL (Rome, Italie, 29-31 mai 2017), resteront opérationnels jusqu'au lancement du processus de rapports dans le système d'information (pilote) IMAP par CAR/Info.

Réalisation stratégique 1.6 : Sensibilisation et mobilisation accrues

24. Sous la direction de l'Unité de coordination, MED POL facilite l'organisation de la Plate-forme de coopération régionale sur les déchets marins en Méditerranée. La Plate-forme a fait l'objet d'une attention accrue et d'autres membres ont été présentés au cours de l'exercice biennal 2018-2019, notamment à sa troisième réunion qui s'est tenue à Izmir (Turquie) en octobre 2018.

25. MED POL a contribué, au cours de la quatrième session de l'UNEA (Nairobi, Kenya, 15 mars 2019) à l'organisation de plusieurs événements parallèles sur la gestion des déchets marins grâce aux contributions reçues dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins dans la Méditerranée. L'événement parallèle organisé par le GRID-Arendal et la Norvège a été le plus remarquable : l'exemple du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée a servi à montrer comment un instrument juridiquement contraignant peut contribuer à mobiliser des financements pour les priorités en matière de déchets marins.

26. L'appel en faveur de la deuxième édition du cours en ligne ouvert à tous sur les déchets marins (MOOC) a été lancé entre les Parties contractantes de la Convention de Barcelone en 2017. MED POL sera impliqué dans un autre appel en faveur du MOOC récemment lancé en mai 2019.

27. Dans le cadre du Partenariat mondial contre les déchets en milieu marin (GPML), le Programme des Nations Unies pour l'environnement/le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres met en place des centres régionaux sur les déchets en milieu marin pour coordonner, assister et faciliter l'établissement de mécanismes de coopération au niveau régional. À cet égard, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres/GPML soutient financièrement le PNUE/PAM dans la création d'un centre régional/méditerranéen pour les déchets marins qui vise à soutenir la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée en améliorant la sensibilisation aux mesures de prévention et de réduction des déchets marins et en renforçant l'échange d'informations et de connaissances. Le centre devrait être mis en place d'ici la fin de 2019. MED POL coordonne cette initiative pour le compte du PAM.

II.2 Thème central II : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE

Réalisation stratégique 2.1 : Renforcement de l'exécution régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et de ses quatre Protocoles relatifs à la pollution et des programmes de mesures dans les Stratégies régionales et Plans d'action correspondants

28. MED POL a entrepris l'évaluation de la mise en œuvre des plans régionaux existants pour la DBO, les POP, le mercure et les déchets marins. Un projet de rapport consolidé sera distribué aux pays, soulignant les progrès accomplis dans le respect des dispositions juridiquement contraignantes des Plans régionaux et leur calendrier de mise en œuvre. Le rapport d'évaluation (UNEP/MED WG.473/14) sera présenté à la réunion des points focaux du MED POL à Istanbul, Turquie, en mai 2019.

Réalisation stratégique 2.2 : Conception ou mise à jour de plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, instructions

29. La COP 20 (Tirana, Albanie, décembre 2017) a donné un nouveau mandat au Secrétariat pour l'élaboration des principaux éléments de six plans régionaux de réduction de la pollution nouveaux ou actualisés. Conformément à ce mandat, MED POL a organisé la première réunion régionale d'experts sur les six Plans régionaux de lutte contre la pollution qui s'est tenue les 20 et 21 novembre 2018 à Athènes, en Grèce. Cette réunion a été précédée par des discussions préliminaires tenues par un groupe d'experts en septembre 2018 au cours desquelles un « document de base » (UNEP/MED WG.454/Inf.3) a été examiné. Le document de base a servi de point de départ aux discussions sur les nouveaux éléments potentiels des plans régionaux. Sur la base de ces discussions, un « Rapport préliminaire » (UNEP/MED WG.454/3) sur les nouveaux éléments des Plans régionaux a été produit. La première réunion régionale a approuvé les principaux éléments/les grandes lignes des Plans régionaux, ainsi que la méthode d'identification de ces derniers, y compris un calendrier pour leur préparation jusqu'en 2025. La réunion a convenu que les éléments proposés des Plans régionaux devraient être élaborés plus avant et soumis à une deuxième réunion régionale d'experts qui devrait examiner les dispositions supplémentaires en vue de soumettre les principaux éléments à la Réunion des Points focaux de MED POL pour examen et approbation. La proposition finale des principaux éléments est présentée dans le document UNEP/MED WG.473/4.

30. Le Programme de travail du PAM pour l'exercice biennal 2018-2019 (décision IG.23/14) a demandé au Secrétariat d'élaborer une proposition visant à mettre à jour les annexes des protocoles relatifs à la pollution afin de mieux prendre en compte le BEE et de renforcer les synergies avec les organismes régionaux et mondiaux pertinents. Conformément à ce mandat et sur la base des travaux entrepris au cours de l'exercice biennal 2016-2017 précédent, MED POL a entrepris l'analyse et identifié les sections des annexes des Protocoles « tellurique », « immersions » et « déchets dangereux » qui pourraient être modifiées. Ce document (UNEP/MED WG.473/5) est présenté à la réunion des Points focaux de MED POL pour examen.

31. Les travaux d'élaboration du Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) ont été entrepris dans le cadre du projet IEV SEIS II. Avec le soutien d'un expert régional, MED POL a élaboré des lignes directrices actualisées pour les RRTP, préparé un projet de règlement sur les RRTP et proposé une méthodologie pour l'élaboration et l'application des coefficients d'émission nationaux.

32. MED POL coordonne la mise en œuvre de projets pilotes « Pêche aux déchets » au Liban, en Égypte, en Libye, en Tunisie et au Maroc, et de projets pilotes « Adopter une plage » en Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc et Tunisie. Un certain nombre d'accords juridiques sont en cours de finalisation avec l'Algérie pour la mise en œuvre des projets pilotes « Adopter une plage » et « Pêche aux déchets ». La mise en œuvre des projets pilotes « Adopter une plage » devrait également être rationalisée au Liban.

33. MED POL a élaboré des lignes directrices régionales concernant les mesures de prévention et de réduction des déchets marins stipulées dans le Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée. La ligne directrice « Adopter une plage » a été examinée lors de deux Réunions régionales sur les meilleures pratiques de gestion des déchets marins organisées à Izmir, Turquie (9-10 octobre 2018) et à Séville, Espagne (9-10 avril 2019). Les lignes directrices seront utilisées à des fins de renforcement des capacités du personnel des gouvernements, des ONG et de la société civile qui sera impliqué dans la mise en œuvre des mesures relatives au concept « Adopter une plage ». Le document portant sur les lignes directrices proposées (UNEP/MAP WG.473/10) sera présenté à la réunion des Points focaux de MED POL pour examen et approbation.

34. MED POL a également contribué à la préparation de trois autres lignes directrices formulées par le CAR/CPD et les Centres d'activités régionales du REMPEC. Il s'agit notamment des lignes directrices pour l'élimination des sacs plastiques à usage unique en Méditerranée, des lignes directrices opérationnelles relatives à la mise à disposition d'installations de réception portuaires et dépôt des déchets générés par les navires, du Document d'orientation sur l'application de droits d'un montant raisonnable pour l'utilisation des installations de réception portuaires ou, le cas échéant, l'application d'un régime sans redevance spéciale en Méditerranée. Ces lignes directrices permettront de promouvoir davantage le mandat de MED POL pour la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée. Les trois directives susmentionnées ont été préparées dans le cadre du projet MED relatif aux déchets marins financé par l'Union européenne.

Réalisation stratégique 2.3 : Renforcement et mise en œuvre de la prévention de la pollution marine et de la législation et de politiques de contrôle au niveau national, y compris par l'application et l'intégration dans des processus sectoriels

35. Lors de leur 20^e réunion ordinaire à Tirana, Albanie, du 17 au 20 décembre 2017, les Parties contractantes ont lancé le 4^e cycle de rapports sur le BBN, conformément aux directives approuvées par les Points focaux de MED POL en 2015. Le 28 août 2018, MED POL a lancé l'appel pour la mise à jour des données sur le BBN et a fourni une assistance financière et technique à plusieurs Parties contractantes dans le cadre de la mise en œuvre du quatrième cycle d'établissement de rapports sur le Budget de base national. Un soutien financier a été fourni à l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, Israël, le Liban, le Monténégro, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie.

36. Parallèlement au processus de mise à jour du 4^e budget de base national (BBN), des projets pilotes RRTP sont mis en œuvre dans cinq pays partenaires (Égypte, Israël, Maroc, Palestine et Tunisie), et seront suivis d'une formation régionale. La rationalisation de ces activités de formation et du processus d'établissement des rapports sur le BBN vise à accélérer le travail des Parties contractantes afin qu'elles se conforment à leur obligation légale d'établissement de rapports en vertu de l'article 13 du Protocole sur la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique et qu'elles renforcent leurs capacités à finaliser le quatrième cycle de rapports sur le BBN avant la fin de l'exercice biennal 2018-2019.

37. Dans le cadre du suivi des indicateurs H2020/PAN, la deuxième réunion régionale du projet Mécanisme de soutien IEV SEIS II Sud sur les indicateurs s'est tenue les 17 et 18 avril 2018 à Athènes (Grèce). MED POL a coordonné l'organisation de cette réunion avec le Centre d'activités régionales du Plan Bleu, en collaboration avec l'Agence européenne de l'environnement (AEE). La réunion régionale a examiné les spécifications méthodologiques et les processus d'établissement de rapports sur les indicateurs proposés, y compris les infrastructures régionales, et a approuvé la liste finale des indicateurs H2020/PAN et leurs spécifications. La liste convenue d'indicateurs H2020/PAN renforcera la capacité de MED POL à assurer le suivi de la mise en œuvre des Plans régionaux juridiquement contraignants, renforçant ainsi sa capacité à assurer le suivi des mesures mises en œuvre au niveau national.

38. MED POL a rédigé un accord de financement à petite échelle (SSFA) entre le PNUE/PAM et le Centre régional de la Convention de Bâle pour la formation et le transfert de technologie pour l'Europe

centrale en Slovaquie (BCRC-Slovaquie). L'objectif de cet accord est de renforcer la mise en œuvre effective de la Convention de Bâle en ce qui concerne le respect de l'obligation de présenter des rapports conjoints dans certains pays de la région méditerranéenne (Albanie, Monténégro et Bosnie-Herzégovine). Les résultats permettront d'améliorer la mise en œuvre des mesures du PAN dans les systèmes réglementaires nationaux et dans les pays, y compris « l'autorisation et l'inspection » sur la base des lignes directrices techniques les plus récentes du PAM, avec une référence particulière aux lignes directrices sur les « batteries au plomb et déchets électroniques ».

Réalisation stratégique 2.4 : Surveillance et évaluation de la pollution marine

1. Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national

39. MED POL coordonne ses activités avec le CAR/ASP et le CAR/PAP pour aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à progresser dans la mise en œuvre nationale de l'IMAP, en s'appuyant sur les programmes de suivi existants et sur les enseignements tirés d'autres processus régionaux et/ou mondiaux. La phase initiale de mise en œuvre de l'IMAP, qui va de 2016 à ce jour, montre que toutes les Parties contractantes ont accompli des progrès importants. En particulier, et conformément à l'IMAP, article 12 de la Convention de Barcelone qui stipule que toutes les Parties contractantes établissent des programmes de surveillance de la pollution et désignent les autorités compétentes chargées de la surveillance de la pollution, et de l'article 8 du Protocole tellurique relatif aux programmes et activités de surveillance, MED POL continue d'aider les Parties contractantes à mettre en œuvre leurs programmes nationaux respectifs de surveillance de la pollution marine. Des accords de financement à petite échelle ont été conclus avec l'Égypte, Israël, la Libye et le Maroc, et plus récemment avec la Tunisie. L'appui fourni permettra de renforcer les travaux en cours dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de surveillance MED POL IV, d'éviter les interruptions dans la soumission et l'évaluation des données relatives à la pollution marine, de garantir une transition graduelle vers de nouveaux programmes de surveillance de l'environnement marin basés sur l'IMAP, et d'appuyer la mise en œuvre de projets pilotes qui comprennent la surveillance des déchets marins. À ce jour, l'élaboration de programmes nationaux intégrés respectifs de surveillance et d'évaluation (IMAP nationaux) concernant les objectifs écologiques OE5, OE9 et OE10 a évolué en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, en Israël, à Monténégro, en Libye, au Maroc et en Turquie.

40. MED POL fournit un appui aux Parties contractantes en vue de la finalisation des programmes nationaux de surveillance des déchets marins. MED POL coordonne également les efforts afin de s'assurer que la majorité des programmes de surveillance sur les déchets marins en Méditerranée respectent les exigences de l'IMAP, et qu'une approche cohérente et coordonnée est garantie entre le PNUE/PAM et la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'Union européenne sur la surveillance des déchets marins. À cet égard, MED POL a établi une liste mise à jour/révisée de l'IMAP sur les déchets marins des plages afin de souligner davantage l'importance d'efforts coordonnés à différents niveaux pour garantir la cohérence entre les diverses listes d'éléments de déchets marins mises en œuvre dans la région méditerranéenne et dans d'autres régions.

2. Réunions du CORMON

41. Dans le but d'examiner et d'échanger des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'IMAP au regard des objectifs écologiques OE5, OE9 et OE10, et d'échanger les meilleures pratiques sur la mise en œuvre nationale de l'IMAP et les défis y afférents, MED POL a récemment organisé deux réunions CorMon : i) la Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution tenue à Podgorica (Monténégro) les 2 et 3 avril 2019 ; et la Réunion conjointe du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins et IEV-SEIS II pour l'évaluation d'Horizon 2020/des plans d'action nationaux relatifs aux indicateurs concernant les déchets à Podgorica, Monténégro, les 4 et 5 avril 2019. Ces réunions ont été précédées d'une réunion régionale sur les pratiques optimales de l'IMAP qui s'est tenue du 10 au 12 juillet 2018 à Rome, Italie. Les réunions du CorMon sur la pollution et sur

les déchets marins ont toutes deux passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'IMAP aux niveaux national et régional et ont fourni des orientations à MED POL sur la voie à suivre.

3. Questions transversales de l'IMAP liées à OE5 et OE9

42. Pour les deux réunions du CorMon sur la pollution, MED POL a préparé un document (UNEP/MED WG.463/5) sur plusieurs questions transversales liées à l'évaluation intégrée du BEE, aux critères d'évaluation et à l'échelle des évaluations, et a rouvert les discussions dans le but de reprendre les recommandations faites lors de la Réunion régionale sur les meilleures pratiques de l'IMAP (juillet 2017) qui traitent de l'interaction entre les pressions, les impacts et les éléments gouvernementaux dans l'évaluation du BEE et de l'interrelation entre les différents objectifs écologiques pertinents de l'environnement côtier et marin de la mer Méditerranée, dans le cadre des approches méthodologiques pour les évaluations intégrées du milieu marin.

43. La définition des échelles de surveillance et d'évaluation constitue à la fois une étape clé et essentielle dans la phase initiale de mise en œuvre de l'IMAP (2016-2019). Les échelles géographiques et temporelles de surveillance et d'évaluation ont été prises en compte depuis l'adoption de l'IMAP. Elles restent une question transversale, puisque les évaluations holistiques intégrées entre les objectifs écologiques et les indicateurs communs exigent des échelles définies adaptées aux objectifs avec une possibilité d'agrégation du niveau national à régional (approche intégrée).

44. Une proposition initiale de désignation des échelles appropriées des éléments à évaluer, ainsi que des échelles d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP, a été préparée par MED POL. Cette proposition a été examinée lors de la Réunion régionale sur les pratiques optimales de l'IMAP. En conséquence, MED POL a élaboré un document sur les approches des échelles de surveillance (UNEP/MED WG.463/8) qui a été examiné par la réunion du CorMon sur la surveillance de la pollution. Ce document vise à présenter des orientations concrètes et à proposer des étapes visant à sélectionner des échelles de surveillance et d'évaluation concernant les pratiques actuelles en vertu de l'IMAP.

4. Application/validation des critères d'évaluation émergents/actualisés ; Évaluations thématiques actualisées pour l'eutrophisation et l'état des contaminants dans l'environnement marin de Méditerranée

45. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, MED POL a préparé 24 critères d'évaluation de la pollution nouveaux/modifiés relatifs au Rapport sur la qualité de la Méditerranée 2017. Ces critères ont été approuvés dans la décision IG.23/6 adoptée à la COP20 (Tirana, Albanie, décembre 2017) dans le but d'encourager les Parties contractantes et le Secrétariat à les tester à titre indicatif dans différents contextes présents autour de la Méditerranée. Les évaluations actualisées relatives à l'OE5 et à l'OE9 sont basées sur de nouvelles estimations d'évaluations de concentrations ambiantes (BAC) sous-régionales méditerranéennes calculées à partir des concentrations ambiantes recommandées au niveau sous-régional pour les métaux lourds dans le biote, tandis que les BAC sous-régionales méditerranéennes dans le sédiment ont été estimées, mais pas appliquées.

46. La base de données MED POL relative aux indicateurs communs 13, 14 et 17 a été mise à jour au cours de la période 2016-2018, avec de nouveaux jeux de données présentés à plusieurs Parties contractantes. Par conséquent, MED POL a préparé une actualisation des évaluations régionales spatiales menées lors de l'élaboration de MED QSR 2017 comme première évaluation holistique de l'environnement marin basée sur les indicateurs communs de l'IMAP pour l'OE5 et l'OE9. Les évaluations actualisées confirment le fait que le BEE est maintenu dans une partie de la Méditerranée où l'évaluation est possible (France, Slovénie, Croatie, Monténégro et Chypre), comme déjà déclaré dans le MED QSR 2017 pour l'eutrophisation et les contaminants, malgré le fait que les zones côtières à risque continuent d'exister.

47. En ce qui concerne l'application/validation des critères d'évaluation émergents/actualisés, la réunion du CorMon sur la surveillance de la pollution a recommandé de continuer à appliquer les tendances, mais également les seuils émergents/actualisés comme outils appropriés pour l'évaluation du BEE, les deux options devant se compléter mutuellement. La réunion a également recommandé de poursuivre la mise en œuvre de la décision IG.23/6 de la COP20 en encourageant les Parties contractantes à mettre à l'essai les Critères d'évaluation de base (BAC) et les Critères d'évaluation environnementale (EAC), ainsi que l'application des seuils à titre expérimental tant à l'échelle régionale que sous-régionale. Compte tenu de ces recommandations, MED POL examinera ces aspects lors de la prochaine réunion du CorMon qui se penchera sur la révision éventuelle des valeurs d'évaluation actuelles (BAC, EAC et ERL) pour les métaux et les contaminants organiques dans les sédiments côtiers, les bivalves et les poissons, en particulier le HgT, en tant compte des différences sous-régionales.

48. La principale lacune dans l'évaluation de l'eutrophisation, telle qu'identifiée dans le rapport MED QSR 2017 (Décision IG.23/6), est liée aux concentrations d'éléments nutritifs (indicateur commun 13) pour lesquelles des seuils convenus d'un commun accord n'ont pas été déterminés, négociés ou approuvés au niveau sous-régional ou régional, alors qu'il est nécessaire de soutenir davantage l'utilisation des valeurs de référence et des seuils pour la chlorophylle-a (Décision IG.22/7). Par conséquent, MED POL a préparé les Lignes directrices pour l'application de la typologie de l'eau et des aspects connexes de la surveillance et de l'évaluation de la concentration de chlorophylle-a (CI 14) dans la colonne d'eau.

5. Fiches d'orientation sur les indicateurs du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées : Mise à jour des indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20 et 21 ; nouvelle proposition d'indicateurs potentiels 26 et 27

49. Prenant en compte les besoins en évolution pour combler les lacunes relatives à l'évaluation des fiches d'orientation, le Programme de travail PAM/PNUE, adopté lors de la COP 20, et les programmes de suivi de la pollution et des déchets nationaux, prévoient que MED POL entreprenne d'importantes activités de suivi appuyées par des garanties et un contrôle de la qualité des données, notamment l'élaboration des fiches d'orientations sur les indicateurs de l'IMAP. En réponse à ce mandat, MED POL a préparé le document UNEP/MED 473/7 qui fournit des fiches d'orientation actualisées sur les indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20 et 21 relatifs à l'objectif écologique 5 (eutrophisation) et à l'objectif écologique 9 (contaminants). Dans ce document, MED POL propose pour la première fois des fiches d'orientation sur les indicateurs potentiels 26 et 27 relatifs à l'objectif écologique 11 (énergie, notamment le bruit en milieu sous-marin) qui tiennent des observations des réunions CorMon.

6. Statut de l'établissement de la base de données de surveillance de MED POL

50. La préparation de MED QSR 2017 a joué un rôle déterminant dans la communication de nouveaux jeux de données relatifs à la pollution marine par plusieurs Parties contractantes. Par conséquent, au cours de la période 2016-2018, la base de données de MED POL a été actualisée grâce à de nouveaux jeux de données relatifs à l'eutrophisation [Égypte (2012, 2015), France (2013-2016), Israël (2013, 2015, 2017), Monténégro (2016-2017), Maroc (2013-2015), Tunisie (2015), Turquie (2014-2015)] et aux contaminants [France (2015-2016), Israël (2015, 2017), Monténégro (2016-2017), Maroc (2016-2018), Slovénie (2016), et Turquie (2014-2015)]. Ces jeux de données seront publiés sur la base de données en ligne de MED POL après vérification de leur qualité et, par conséquent, les données seront prêtes à être transférées de la base de données en ligne actuelle de MED POL au système d'information (pilote) IMAP une fois qu'il deviendra opérationnel (annexe III). Par conséquent, les Parties contractantes seront appelées, au cours du second semestre de l'année 2019, à faire rapport hors ligne de tous les jeux de données en attente et des jeux de données de surveillance de 2018 dans les modèles actuels de métadonnées, comme approuvé par la Réunion des Coordonnateurs de MED POL, Rome, Italie, 29-31 mai 2017.

7. Assurance de la qualité des données

51. La base de données de surveillance de MED POL (logiciel de base de données Microsoft Access SQL) est structurée autour de plusieurs composantes et modules, tels que le traçage et le mappage, l'analyse des tendances, un module d'accès à distance, dans une approche tout-en-un, qui constituent une référence pour le programme de surveillance de MED POL. Les mécanismes existants (par exemple modèles de qualité et catégorie de signalement de l'assurance qualité) n'ont été que partiellement mis en œuvre par le passé et un nouveau système d'assurance qualité complet devrait être adopté par les Parties contractantes.

52. Au vu du fait que les technologies de l'information et de la communication évoluent très rapidement, et qu'un certain nombre d'erreurs de données ont été remarquées après près de 20 ans, MED POL a lancé le développement d'un nouveau système de gestion des données pour améliorer le système de gestion des données adaptée aux exigences de l'IMAP, comme expliqué dans la section précédente sur le Statut de l'établissement de la base de données de surveillance de MED POL.

8. Protocoles de surveillance pour les indicateurs communs relatifs à la pollution et mise à jour de la liste des contaminants prioritaires

53. L'harmonisation et le gain de connaissances plus vastes sur les pratiques actuelles en vigueur en matière de protocoles de surveillance sont fondamentaux pour permettre un rapport de jeux de données normalisé et comparable dans toute la Méditerranée, et pour optimiser et exécuter des programmes de surveillance financièrement rationnels. Par ailleurs, l'actualisation des méthodologies de surveillance appuiera la mise en conformité des programmes nationaux existants de surveillance marine avec les exigences de l'IMAP. À cet égard, MED POL a préparé le document UNEP/MED WG.463/6 qui présente un résumé des principales méthodologies de surveillance utilisées par les Parties contractantes dans l'environnement marin, ainsi que des méthodes traditionnelles étant toujours valides, pour offrir globalement davantage d'informations et d'orientations sur les pratiques actuelles en matière de surveillance qui pourraient être mises en œuvre. À cet effet, la Réunion du CorMon sur la surveillance de la pollution a demandé à MED POL d'élaborer un manuel de surveillance IMAP pour l'OE5 et l'OE9 au cours de l'exercice biennal 2020-2021 afin de rassembler et de convenir des méthodes choisies en vigueur en Méditerranée, y compris les détails techniques et les recommandations d'utilisation des protocoles de surveillance.

54. En ce qui concerne les questions émergentes en matière de déchets marins, MED POL a préparé un document préliminaire (WG.464/Inf.4) présentant les éléments méthodologiques pour la surveillance des microplastiques flottants. La réunion du CorMon sur les déchets marins a demandé à MED POL de poursuivre l'élaboration du document présenté.

55. MED POL a préparé une liste actualisée des contaminants prioritaires au titre de la Convention de Barcelone dans le cadre du Programme de surveillance MED POL. D'autres produits chimiques ont été proposés par la réunion du CorMon sur la surveillance de la pollution (Podgorica, 2-3 avril 2019) pour inclusion dans les programmes de surveillance des indicateurs communs 17 et 20 de l'IMAP afin de fournir des informations environnementales supplémentaires sur les menaces potentielles posées dans le milieu marin et les mesures à prendre. La Réunion a en outre demandé à MED POL de prendre en considération l'importance d'efforts coordonnés à différents niveaux pour combler les lacunes dans les connaissances sur les contaminants prioritaires en vue de leur examen éventuel dans le cadre de l'IMAP.

56. MED POL collabore avec l'AEE pour établir un rapport sur la mise en œuvre de l'initiative H2020 en Méditerranée. À cette fin, MED POL a donné plus de précisions sur les chapitres relatifs à l'évaluation thématique tels que définis dans le Schéma d'évaluation H2020. Les évaluations thématiques sont basées sur les indicateurs H2020/PAN convenus, en tenant compte des liens avec l'évaluation des Plans d'action nationaux et des Plans régionaux juridiquement contraignants. MED POL est chargé de rédiger le chapitre sur les indicateurs d'émissions industrielles H2020.

Réalisation stratégique 2.5 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités

57. MED POL a organisé des ateliers de renforcement des capacités visant à la mise en œuvre nationale de l'IMAP et des critères connexes pour la pollution et les déchets marins en Égypte (Alexandrie, 26-28 février 2018), au Maroc (Rabat, 19-20 février 2018 et 14-15 mars 2019) et en Tunisie (Tunis, 12-15 mars 2018). Les ateliers ont abordé les aspects méthodologiques et pratiques de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement marin en ce qui concerne les modules sur la pollution et les déchets marins des indicateurs communs 13, 14, 22 et 23 de l'IMAP. Les protocoles de surveillance et méthodes d'évaluation de l'IMAP, le traitement des données, les modèles de rapport des métadonnées, de même que les exemples de systèmes et capacités nationaux de surveillance existants comparés aux exigences de l'IMAP et aux fiches d'orientation, ont été présentés et discutés en détail. Une autre série de programmes de renforcement des capacités a été lancée en mars 2019, et il est prévu qu'elle continue jusqu'à mai 2019 ; elle vise à appuyer l'achèvement de la préparation des programmes nationaux respectifs de surveillance basés sur l'IMAP.

58. Dans le cadre du projet IEV SEIS II, MED POL a organisé des réunions/ateliers nationaux pour l'Algérie, Israël, l'Égypte, le Liban, la Libye, le Maroc, la Jordanie, la Palestine et la Tunisie. Des consultants nationaux ont participé à l'organisation de ces ateliers dans le but d'aider les pays à collecter des données et à renseigner les indicateurs H2020/PAN sur les émissions industrielles, les déchets et les déchets marins. Les consultants nationaux sont assistés par un consultant régional, chargé également de soutenir la mise en œuvre des RRTP dans ces pays.

59. Dans le cadre du projet MED sur les déchets marins, MED POL a organisé des ateliers nationaux de formation en Égypte, au Maroc, en Libye et en Tunisie pour renforcer leurs capacités en matière de mise en œuvre des projets pilotes « Adopter une plage » et « Pêche aux déchets » et de surveillance des déchets marins dans le cadre de l'IMAP.

60. MED POL a contribué à l'organisation de la réunion régionale sur les pratiques optimales de l'IMAP qui s'est tenue du 10 au 12 juillet 2018 à Rome, Italie. La Réunion a examiné plusieurs questions transversales liées à l'évaluation intégrée du BEE, aux critères d'évaluation et à l'échelle des évaluations, à l'interaction entre les pressions, les impacts et les éléments gouvernementaux dans l'évaluation du BEE, à l'interrelation entre les différents objectifs écologiques pertinents de l'environnement côtier et marin de la mer Méditerranée.

61. MED POL a organisé deux Réunions régionales sur les meilleures pratiques de gestion de déchets marins organisées à Izmir, Turquie (9-10 octobre 2018) et à Séville, Espagne (8-10 avril 2019). Les deux Réunions régionales ont passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, et ont partagé les résultats préliminaires, résultats et enseignements tirés de la mise en œuvre de plusieurs pilotes pour des mesures choisies (Adopter une plage, Pêche aux déchets, élaboration/mise en œuvre du cadre réglementaire pour la réduction de sacs plastiques à usage unique et promotion de la responsabilité élargie du producteur, meilleure gestion des déchets marins dans les ports et les marinas) au niveau national.

62. Dans le cadre du projet MED sur les déchets marins, MED POL a créé en 2018 les conditions nécessaires pour entreprendre les actions concrètes envisagées par le projet en ce qui concerne à la fois les résultats clés liés à la réduction des déchets marins dans 17 zones pilotes répartis dans cinq pays et le renforcement des capacités des parties prenantes à traiter les déchets marins par l'atteinte des résultats du projet. Des travaux liés à la mise en œuvre des mesures/projets pilotes dans deux pays (Tunisie et Algérie) sont en cours.

63. Dans le cadre du volet infrastructure et gestion des données du projet IEV SEIS II, des activités de renforcement des capacités sont menées dans les pays éligibles dans le cadre du projet SEIS en vue

de renforcer leurs capacités en matière d'infrastructure et de flux de données afin qu'ils puissent remplir leurs obligations en matière d'établissement de rapports conformément aux protocoles et indicateurs relatifs à la Convention de Barcelone sur la pollution. Dans ce contexte, MED POL coordonne ses activités de formation avec CAR/Info pour s'assurer que les activités de formation destinées aux experts nationaux permettront aux pays de rassembler et partager des données par le biais de l'Infrastructure de données spatiales concernant les indicateurs Horizon 2020 et le système d'information BBN/RRTP.

64. La Réunion régionale sur la notification des rejets dans le milieu marin et côtier de sources et d'activités terrestres et les indicateurs connexes, qui s'est tenue à Tirana (Albanie) les 19 et 20 mars 2019, a eu une forte incidence sur le renforcement des capacités. En coordination avec l'AEE, les participants à la réunion ont reçu des informations détaillées sur les principes de développement et les principaux éléments du Schéma d'évaluation H2020, en mettant l'accent sur les détails et les caractéristiques de l'évaluation environnementale intégrée, y compris l'évaluation des chapitres thématiques, les problèmes relevés à différentes échelles géographiques et la participation des acteurs à toutes les étapes de l'évaluation. Des travaux dans le cadre desquels les pays éligibles au projet SEIS bénéficient d'un soutien technique et financier pour remplir les indicateurs H2020 et préparer des évaluations nationales sont en cours. Ce travail est essentiel pour renforcer les capacités nationales à entreprendre des évaluations basées sur des indicateurs pour mesurer la mise en œuvre des PAN à l'avenir.

Annex I

Status of level of information provided in the Reports for the biennium 2016-2017 on measures taken by the Contracting Parties for the implementation of the technical aspects of Pollution related Protocols in line with Article 26 of the Barcelona Convention and Article 13 of the LBS Protocol

Status of level of the information provided¹ in the Reports on measures taken by the Contracting Parties for the implementation of the technical aspects of Pollution related Protocols in line with Article 26 of the Barcelona Convention and Article 13 of the LBS Protocol:

(+) information provided; (-) information not provided, (+-) information not complete, (NA) data not available/Report not submitted or in draft stage; (NBB), the countries have or are in progress to submit the requested via 4th Cycle of NBBU update.

Contracting Parties (order per submission date of the reports)	Dumping Protocol							LBS Protocol						Hazardous Waste Protocol								
	Table 1	Table 2a	Table 2b	Table 3	Table 4	Table 5	Table 6	Table I	Table II	Table III	Table IV	Table V	Table VI	Table I	Table II	Table III	Table IV	Table V	Table VI	Table VII	Table VIII	Table IX
Bosnia and Herzegovina	+	-	-	-	-	-	-	+	NBB	+	+	+/-		+	-	-	-	-	+	+	-	+/-
EU	+	-	-	+	-	+	-	+	-	-	-	+	-	+	-	-	-	-	+	-	-	-
France	+	-	+	+	+	+	-	+	+/-	+	+	+	+	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA
Greece	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	NA	NA
Italy	+	-	-	+	+	+	+	+	+	+	+	+	-	+	-	+	+	+	+	-	-	+
Lebanon	+	+	+	+/-	+/-	+	+	+	NBB	+	+	+	+	+	-	-	-	-	-	-	-	-
Montenegro	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	+	NBB	+	+/-	+	-	+	-	-	-	+	+	-	-	-
Croatia	+	-	-	-	-	+	-	+	+	+	+/-	+	-	+	+	+	+	+	+	-	-	-
Turkey (*)	+	-	-	-	-	-	-	+	NBB	+	+	+	-	+	+	+/-	+/-	+	+	+/-	-	-
Morocco	+	-	-	-	+	-	-	+	NBB	+	+	-	-	+	-	-	-	-	-	-	-	-

(*) submitted via email by filling in the reporting format.

¹ As of 10th of May 2019

Dumping Protocol	LBS Protocol	Hazardous Waste Protocol
Table I: Legal and regulatory measures	Table I: Legal and Regulatory Measures	Table I: Legal and regulatory measures
Table 2a. Biennial Summary of Dumping at Sea Permits and Quantities	Table II: Inventory: LBS Protocol (Article 13(c))	Table II: Wastes other than those listed in Annex I to the Protocol considered or defined as hazardous wastes under domestic legislation (Article 4 1)
Table 2b: Quantities in Dry Weight of Dredged Material as specified in Table 2a Conversion factors: Dredged material in volumes (m3) conversion to dry weight, (tons)= ((Wet volume x(100-%moisture)/100) * density of material	Table III: Implementation of Regional Actions Plans (RAPs) and their effectiveness	Table III - Total amount of generation of hazardous wastes and other wastes (Article 8.2)
Table 3. Biennial Summary of Quantities of Wastes or Other Matter at Sea for Each Dump Site	Table IV: Implementation of NAPs and their effectiveness	Table IV - Generation of hazardous wastes and other wastes by Y-categories
Table 4. Coordinates for Dump Sites	Table V: Monitoring	Table V - Export of hazardous wastes and other wastes
Table 5: Monitoring	Table VI: Enforcements measures	Table VI – Import of hazardous wastes and other wastes
Table 6: Biennial Summary of Information on Placement for Artificial Reefs		Table VII - Disposals which did not proceed as intended
		Table VIII – Accidents occurring during the trasboundary movement and disposal of hazardous wastes and other wastes
		Table IX – Enfocement measures

Annex II
Roadmap and Needs Assessment for the 2023 Mediterranean Quality Status Report

Roadmap and Needs Assessment for the 2023 Mediterranean Quality Status Report

I From the 2017 MED QSR to the 2023 MED QSR

In the context of implementing the Ecosystem Approach Roadmap adopted by the Contracting Parties to the Barcelona Convention and its Protocols in 2008 (Decision IG.17/6), the UNEP/MAP system delivered during the last biennium 2016-2017, the first ever Quality Status Report for the Mediterranean (hereinafter referred to as 2017 MED QSR, <https://www.medqsr.org/>). This is an assessment product based on region-wide Ecological Objectives and Common Indicators that is built upon existing data and complemented with inputs from numerous diverse sources.

Underlining the importance of this major and innovative MAP achievement, Decision IG. 23/6 on the 2017 MED QSR (COP 20, Tirana, Albania, 17-20 December 2017) pointed out several gaps (as laid out in Chapter II of this document) and requested the Secretariat “to prepare in cooperation with the Contracting Parties through the Ecosystem Approach governance structure, in the first year of the biennium 2018-2019, a Roadmap accompanied with a Needs Assessment on how to improve data collection to address knowledge gaps and strengthen the capacities of the system (the QSR 2023 Roadmap). To this aim, priority activities needed to successfully deliver the 2023 Mediterranean Quality Status Report shall be identified for inclusion in the Programme of Work”.

Following up on Decision IG.23/6, the Bureau at its 85th meeting (Athens, Greece, 18-19 April 2018) requested “that the roadmap and Needs Assessment for the 2023 MED QSR, prepared in close collaboration with the EcAp Coordination Group, is presented at its 86th meeting”.

The present paper describes the Secretariat’s approach for the development of the 2023 MED QSR Roadmap in line with the above-mentioned COP 20 mandate and represents the first draft of the Roadmap. As such, it is detailing the main processes and milestones and related outputs and timelines, the implementation of which would allow the MAP system to fill the identified knowledge gaps and deliver, to the extent possible, a fully-fledged, quality-assured, region-wide and data-based 2023 MED QSR (First Draft).

The First Draft contains a narrative section describing findings of the initial assessment of key needs and the proposed milestones and steps needed to address such identified needs. Details are then contained in tabular form of the initial 2023 MED QSR Roadmap with Vision, Main Processes and Milestones and related Outputs (with proposed timelines), including the necessary involvement of the Ecosystem Approach governance mechanism.

This draft of the 2023 MED QSR Roadmap will be further elaborated and discussed, in line with Decision IG.23/6, in close cooperation with the Contracting Parties through the Ecosystem Approach Governance Structure.

II. Assessment of key needs to address knowledge gaps and strengthen the capacities of the system

Decision IG. 23/6 on the 2017 MED QSR pointed out several gaps and recommended the following general directions in order of successfully deliver the 2023 MED QSR:

- (i) harmonization and standardization of monitoring and assessment methods;
- (ii) improvement of availability and ensuring of long time series of quality assured data to monitor the trends in the status of the marine environment;
- (iii) improvement of availability of the synchronized datasets for marine environment state assessment, including use of data stored in other databases where some of the Mediterranean countries regularly contribute;

(iv) improvement of data accessibility with the view to improving knowledge on the Mediterranean marine environment and ensuring that Info-MAP System is operational and continuously upgraded, to accommodate data submissions for all the Integrated Monitoring and Assessment Programme (IMAP) Common Indicators.

To specifically address the above-mentioned main directions in the development of the 2023 MED QSR, the Secretariat and MAP Components have reviewed the state of play of national implementation of IMAP, focusing on best practices and challenges faced with regards to different aspects of its implementation at national level, and initiated a discussion on a number of cross-cutting issues and region-wide challenges, that are crucial for ensuring the effective integrated GES assessment. An initial need assessment on how to improve data collection to address knowledge gaps and strengthen the capacities of the system was developed in the “Progress Report on the implementation of Decision IG.22/7 on the Integrated Monitoring and Assessment Programme of the Mediterranean Sea and Coast and Related Assessment Criteria” (UNEP/MED WG.450/3). This document was presented at the Regional Meeting on IMAP Implementation: Best Practices, Gaps and Common Challenges (10-12 July, Rome, the Rome Meeting) which resulted in valuable lessons learned, conclusions and recommendations. They are guiding the work of the Secretariat towards the more detailed needs assessment to be provided cluster by cluster and discussed in the upcoming CORMON meetings and within respective Ecosystem Approach Governance Structure.

The following issues will be presented for review and in-depth discussion in the upcoming CORMON meetings:

- a) Better interlinkages between Activities/Pressure/Impacts and clarification of definition of impacts noting that such a definition should primarily focus on biodiversity;
- b) Clarifications of definitions of integration and aggregation rules. In this respect the Rome Meeting requested the Secretariat to make the necessary changes in document UNEP/MED WG. 450/3 opting for giving the priority at this stage of IMAP implementation to the work on geographical aggregation and assessment scaling rather than integration.

Consistent with the outcome of the Rome meeting, and acknowledging the achievements, lessons learned, and challenges faced during the current initial phase of IMAP implementation at national level, the following elements will be submitted for discussion at the upcoming CORMON meetings:

- a) Efforts for coordinated national IMAP implementation should be enhanced, notably through technical proposals;
- b) Tailored capacity-building activities should be established to fill the gaps clearly identified during IMAP national trainings, including on technical capacities, software, monitoring protocols, human resources needed, etc.;
- c) Further efforts are necessary by the Contracting Parties to generate more synchronized datasets for assessments (collection of quality assured data in a coherent manner and format and availability of long-time data series to monitor trends);
- d) IMAP compatible Pilot Info-system needs to be finalized to accommodate reporting of IMAP compatible data by the Contracting Parties, with clear distinction between mandatory and optional data;
- e) Monitoring protocols and assessment methods have to be harmonized and standardized, including region-wide harmonized criteria for reference conditions and threshold/ boundary values per assessment area, as appropriate and feasible;
- f) Further development of the risk-based approaches, analytical testing and assessment methodologies, assessment criteria for integrated chemical and biological assessment methods and testing of new research-proved tools for monitoring the toxic effects, as well as improvement of knowledge on emerging chemicals, are needed;

- g) Testing of the Background Assessment Criteria (BACs) and Environmental Assessment Criteria (EACs) and thresholds application should be undertaken on a trial basis and at regional and sub-regional levels;
- h) Identification and evaluation of marine litter accumulation (stranding fluxes, loads and linkage with specific sources) and hotspots using GIS and mapping systems and modelling tools should be enhanced, including better understanding of transport dynamics and accumulation zones;
- i) Science-Policy Interface should be strengthened, structured and sustained, by supporting the national monitoring programmes, to ensure that ongoing scientific projects can address IMAP national implementation needs;
- j) Cooperation at sub-regional level for Common Indicators, as appropriate, to share best practices and addressing specific gaps within national monitoring programmes should be strengthened;
- k) A continual exchange of best practices should be encouraged and established among thematic experts possibly through on-line communication tools for all three IMAP clusters.

Based on the findings of the 2017 MED QSR and related Decision IG.23/6, as well the recommendations of the Rome Meeting, the Secretariat has concluded a coordinated analysis with the involvement of all relevant components on major achievements and gaps of the 2017 MED QSR, priority needs and specific issues to address for each IMAP cluster. Specific recommendations were also coordinated on procedural (including meetings and coordination) needs, based on lessons learnt from the 2017 QSR process, in order to find realistic ways and means for addressing and filling the 2017 MED QSR identified gaps.

The outcome of this specific mapping resulted in:

- (a) A vision of a better integrated and DPSIR-based Good Environmental Status (GES) assessment of the 2023 MED QSR and
- (b) A short list of key priority needs which need to be addressed in order to achieve this vision, accompanied with the necessary main processes and milestones and related outputs.

Based on the outcomes of above steps undertaken by the Secretariat, key priority needs to be addressed towards a DPSIR-based GES assessment of the 2023 MED QSR are as follows:

1. Scale(s) of monitoring, assessment and reporting to be agreed on, to enable comparable data sets assessment;
2. Necessary methodological tools and assessment criteria to be agreed on to allow and promote integrated assessment of GES;
3. Full implementation of IMAP to be achieved, with data generation throughout the Mediterranean;
4. Fully operational SEIS-based IMAP Info System to be put in place to enable timely reporting of the Contracting Parties;
5. Monitoring Protocols and Data Quality Assurance and Quality Control for IMAP Common Indicators are to be made available to guide Contracting Parties;
6. National capacity and knowledge gaps are to be addressed to ensure region-wide coherence and data availability;
7. Regional partners, projects to be able to input process in a coordinate manner;
8. Regular, effective (and more frequent) regional coordination with the Contracting Parties to be put in place.

III. Vision and Milestones to be achieved for a successful delivery of the 2023 MED QSR

Vision: An integrated DPSIR-based GES assessment, developed on consolidated and quality-assured monitoring data sets, reported and processed through an effective IMAP Info System that is interoperable with national and other regional monitoring and reporting networks.

The 2023 MED QSR Roadmap is built around the following phases and processes:

1. Timely negotiation and agreement of Contracting Parties through the Ecosystem Approach Governance Structure at regional (and as appropriate at sub-regional) level on the scale(s) of monitoring, assessment and reporting;
2. Development and agreement of Contracting Parties through the Ecosystem Approach Governance Structure on necessary methodological tools and assessment criteria to allow and promote integrated assessment of GES at the level of Ecological Objectives and to the extent possible, across relevant Ecological Objectives;
3. Full implementation of IMAP-based national monitoring programmes throughout the Mediterranean to enable the region to generate quality assured and real time data during 2020-2022 (at least delivery of two sets of data for each IMAP cluster²);
4. Delivery and operationalisation of a user-friendly and SEIS-based IMAP Info System to collect and process data produced by IMAP-based national monitoring programmes;
5. Development and implementation of Monitoring Protocols and Data Quality Assurance and Quality Control for IMAP Common Indicators (depending on the nature of Common Indicators, to be developed on regional/sub-regional or national level and discussed, agreed on by the Contracting Parties through the relevant level of the Ecosystem Approach Governance Structure);
6. Continuous support and technical assistance to the Contracting Parties in relation to all the above areas;
7. Outreach to regional partners to provide inputs to the 2023 MED QSR, establishment of solid partnerships and development of a communication and visibility strategy for the 2023 MED QSR;
8. Regular and effective regional cooperation and coordination with the Contracting Parties, through CORMONs, under the guidance of the Ecosystem Approach Coordination Group.

Table 1 below details each of the above main processes and milestones of the roadmap, with main outputs and delivery timelines.

Once reviewed by the Bureau at its 87th Meeting in November 2018, this First Draft will be further elaborated in close coordination with the Contracting Parties through the Ecosystem Approach Governance Structure. In particular, the Ecosystem Approach Coordination Group Members will be requested to comment on the First Draft, including the reflections of the Bureau. The CORMON Meetings will follow the recommendations of the Ecosystem Approach Coordination Group in order to further address specific needs and necessary priority actions to deliver the outputs presented in Table 1, specific to their clusters, as provided for by Decision IG.23/6 on the 2017 MED QSR.

² Noting that in line with consultations throughout the UNEP/MAP system, it is most likely feasible to have at least two data sets in areas of pollution and marine litter and coast and hydrography, while only one data set can be assured for biodiversity and NIS throughout the Mediterranean

2023 MED QSR Vision:				
An integrated DSPIR-based GES assessment, developed on consolidated and quality-assured monitoring data sets, reported and processed through a fully operational IMAP Info System that is interoperable with national and other regional monitoring and reporting networks				
2017 MED QSR features (starting point)				
<p>This first regional assessment product, based on 23 IMAP common indicators, includes clear findings, conclusions and key messages related to each indicator. Data sources of the assessment include Contracting Parties' data sets as part of the MED POL data base, other relevant data provided by MAP components and MAP implemented project, and GFCM and other regional sources of data, including projects. Data sets are provided to the extent possible for all common indicators but are incomplete and data availability is limited for the whole region. The assessment is limited in relation to integrated GES assessment (provided, if any, only across Common Indicators of specific Ecological Objectives). The assessment recognizes the need to address interlinkages between pressures/impacts and state of marine environment, but it cannot provide it in detail.</p>				
Decision IG. 23/6 of COP 20 on 2023 MED QSR preparation provides for:				
<ul style="list-style-type: none"> (i) harmonization and standardization of monitoring and assessment methods; (ii) improvement of availability and ensuring of long time series of quality assured data to monitor the trends in the status of the marine environment; (iii) improvement of availability of the synchronized datasets for marine environment state assessment, including use of data stored in other databases where some of the Mediterranean countries regularly contribute; (iv) improvement of data accessibility with the view to improving knowledge on the Mediterranean marine environment and ensuring that IMAP Info System is operational and continuously upgraded, to accommodate data submissions for all the IMAP Common Indicators. 				
MAIN PROCESSES AND MILESTONES				
1. Scales of Monitoring, Assessment and Reporting	2. Integrated assessment of GES	3. Implementation of national IMAPs throughout the Mediterranean	4. IMAP Info System 5. Monitoring Protocols and Data Quality Assurance and Quality Control	7. Outreach and visibility
OUTPUTS				
<p>Analysis for each IMAP cluster on knowledge gaps, with focus on scales of monitoring prepared (mid 2019 - end 2020);</p> <p>Approaches on scales of monitoring for IMAP Common Indicators included in the IMAP Pilot Info System defined (2019);</p> <p>Scales of monitoring for all IMAP Common Indicators agreed (2021);</p>	<p>Analysis of interrelations between sectors, activities, pressures, impacts and state of marine environment for each Common Indicators included in the IMAP Pilot Info System prepared (2018-2019);</p> <p>Approaches for mapping the pressures/impacts/status of marine environment for the above IMAP Common Indicators defined (Rome Meeting); (2019-2020);</p> <p>Methodological concept developed and proposed to assess the interrelation of</p>	<p>State of the national implementation of IMAP reported by the Contracting Parties (2018/2019, 2020/2021, 2021/2022);</p> <p>Minimum 3 sets of data on IMAP Common Indicators (EO5, EO9, EO10) reported by the Contracting Parties (2019, 2020, 2021/2022);</p> <p>Minimum 1 set of data (EO1 and EO2) reported by</p>	<p>IMAP information and data sharing policy developed (2019);</p> <p>IMAP Pilot Info system ready to upload monitoring data (end of 2019);</p> <p>Data dictionaries and data standards finalized for all IMAP Common Indicators (mid 2021);</p>	<p>Timeline for data-sharing with regional partners defined (2019-2021);</p> <p>Agreements reached with Regional Partners (2020);</p> <p>Communication and visibility strategy for the 2023 MED QSR developed and agreed (2021);</p> <p>Outreach to key partners is</p>

<p>Scales of assessment products for all IMAP Common Indicators clustered per Ecological Objectives proposed (2021-2022);</p> <p>Assessment criteria/thresholds/baseline values proposed/updated for IMAP Common Indicators included in the IMAP Pilot Info System (2020-2021);</p> <p>Assessment criteria/thresholds/baseline values initiated for all IMAP Common Indicators (2021-2022);</p> <p>Reporting formats adjusted to agreed scales of monitoring and scales of assessment products (2021-2022).</p>	<p>pressures/impacts/status of marine environment (2020);</p> <p>Methodological concept to support better integration of thematic assessment products related to IMAP Common i.e. integration between Ecological Objectives (at national, sub-regional and regional scale) is agreed and tested (2020-2021);</p> <p>Thematic assessment products are prepared (2021-2022);</p> <p>2023 MED QSR delivered (2023).</p>	<p>Contracting Parties (2021/2022);</p> <p>Minimum 2 sets of data (EO7, EO8) reported by the Contracting Parties (2020, 2021/22);</p> <p>Country capacity building trainings organized in line with their needs (2019-2021);</p> <p>Sub-regional/regional workshops and trainings, in areas of common capacity needs and knowledge gaps, organized (minimum 2 per sub-region), (2019-2021);</p> <p>Joint monitoring pilots designed and implemented (minimum 2 in participating countries), (2019-2021).</p>	<p>IMAP Pilot Info System updated to cover all IMAP Common Indicators (mid-2022);</p> <p>IMAP Info System fully operational enabling the Contracting Parties to report their monitoring data in 2020, 2021 and 2022.</p> <p>Monitoring Protocols drafted for IMAP Common Indicators included in the IMAP pilot Info System; (2018/2019);</p> <p>Quality Assurance and Quality Control schemes in place for IMAP Common Indicators included in the IMAP Pilot Info System (2019-2020);</p> <p>Quality Assurance and Quality Control schemes expanded to cover all IMAP Common Indicators (2021-2022).</p>	<p>undertaken and relevant meetings held (2019-2020);</p> <p>Communication and visibility strategy for the 2023 MED QSR is implemented (2021-2023);</p> <p>2023 MED QSR published in 2 languages and on line available and presented at COP 23.</p>
---	--	--	--	---

8. Effective Regional Collaboration

- CORMON meetings are held (minimum 1/year/cluster between 2019-2022);
- Integrated CORMON meetings are held (minimum 1/biennium 2020, 2022);
- Ecosystem Approach Coordination Group meetings are held (minimum 1/year between 2019-2023);
- Sub-regional expert groups to address monitoring and assessment sub-regional specifics, including scales of assessment products and their integration, are held (minimum 1/biennium for all 4 sub-regions in integrated manner, for all clusters);
- Online expert groups are held for each cluster, to ensure continuous work between CORMON meetings (to be re-established in CORMONs in 2019);
- Bilateral meetings on MoU implementation are held, new MoUs are considered and partnerships with key partners are further strengthened;
- Progress reports are submitted to the meetings of the Bureau of the Contracting Parties, the meetings of the MAP Focal Points and the COPs (2019-2023) for guidance and approval as appropriate.

Annex III
Status of data submission related to marine pollution monitoring by the Contracting Parties in
line with Article 12 of the Barcelona Convention, Articles 8 and 13 of the LBS Protocol and
IMAP Decision IG 22/7

To consider the status of the existing and new datasets submission related to marine pollution monitoring by the Contracting Parties that is presented in Table 1, the following explanations should be noted:

- **xxxx** Data years highlighted in green have been included in the MED POL Database, as well as on-line version of MED POL Database.
- **xxxx** Data years highlighted in yellow in bold have not been uploaded to the MED POL Database due to format issues (data fails in some important parameters, coordinates, units, etc.), despite have been used, as possible and appropriate.
- **xxxx** Data years highlighted in blue in cursive and bold reflects datasets that have not been yet included in on-line MED POL Database (without or with minimal issues) and have been used as appropriate.

Table 1. Status of data submission related to marine pollution monitoring by the Contracting Parties in line with Article 12 of the Barcelona Convention, Articles 8 and 13 of the LBS Protocol and IMAP Decision IG 22/7.

Country	Nutrients	Chl-a	Biota - TM	Biota - OC	Sediment TM	Sediments OC	Rivers - Nutrients	Oceanographic parameters (Temp., etc.)
Albania	2005 2006		2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007	2003 2004				
Algeria	2012	2012	2012	2012	2012	2012		
Bosnia and Herzegovina	2006 2007 2008	2006 2007 2008					2006 2007 2008 2009 2010	
Croatia				1999 2000	2002		2000 2001 2002	

Country	Nutrients	Chl-a	Biota - TM	Biota - OC	Sediment TM	Sediments OC	Rivers - Nutrients	Oceanographic parameters (Temp., etc.)
				2003 2004 2005 2006	2003 2004 2005		2003 2004 2005	
	2009 2011 2012 2013 2014	2009 2011 2012 2013 2014	2009 2011 2012 2013 2014	2009 2011 2012 2013 2014	2009 2011 2013	2009	2009	
Cyprus			1999					
	2001		2001	2000 2001 2002 2003				2001 2002 2003
	2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016	2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016	2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016	2004 2005 2006 2007 2008 2009 2011 2012 2013 2014 2015 2016				2004 2005 2006 2007
Egypt			2006 2009	2006 2009	2006 2009	2006 2009		

Country	Nutrients	Chl-a	Biota - TM	Biota - OC	Sediment TM	Sediments OC	Rivers - Nutrients	Oceanographic parameters (Temp., etc.)
	2010 2012 2014 2015	2010 2012 2014 2015	2010 2012	2010 2012	2010	2010		
France	2009 2012	2009 2012 2013 2014 2015	1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2009 2012 2015	1997 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2009 2012 2015	2006 2009 2010 2011 2016	2006 2009 2010 2011 2016		
Greece	1999 2000 (few) 2004 2005	1999 2000 (few) 2004 2005	1999 2004 2005	1999 2004 2005	1999 2004 2005	1999 2000 (few) 2004 2005		
Israel			1999 2000		1999 2000			

Country	Nutrients	Chl-a	Biota - TM	Biota - OC	Sediment TM	Sediments OC	Rivers - Nutrients	Oceanographic parameters (Temp., etc.)
	2011 2012 2014 2015 2016 2017	2011 2012 2014 2015 2016 2017	2011	2011	2011 2014 2016 2017	2011 2016 2017		
Morocco	2006 2006 2007 2008 2013 2014 2015	2006 2006 2007 2008 2013 2014 2015	1998 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2006 2006 2007 2007 2008 2009 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018	2006 2006 2007 2009 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018	2006 2006 2007 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018		2006 2006 2007 2009	

Slovenia	1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016	1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016	1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016	2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016		1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016	2003 2004 2005 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016	2012
Syria	2007		2007		2007	2007		
Tunisia	2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010	2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010	2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010	2007 2008 2009 2010	2001 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010	2001 2002 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010		2005 2006 2007 2008 2009 2010

